

Personnes âgées

une place pour chacun



Personnes âgées

Une place pour chacun

Viellir demeure une chance à condition de pouvoir être acteur de son existence et citoyen à part entière. La qualité de vie des personnes âgées et notamment celle des plus fragiles constitue une préoccupation centrale de la politique de solidarité du conseil général.

Le conseil général favorise le bien vieillir chez soi dans le cadre de son schéma gérontologique. Il contribue à rendre plus attrayante l'offre d'hébergement en établissement, tout en explorant avec ses partenaires des solutions alternatives et de nouveaux dispositifs pour la prise en charge des personnes âgées. Ainsi, le département souhaite permettre à chacun de vieillir dans la dignité en gardant une place pleine et entière dans une société fraternelle.



© Auremar - Fotolia.com

© Openlens - Fotolia.com



Sommaire

Objectifs de la politique	3
En chiffres	4
Ce que dit la loi	6
L'APA	7
Actions	8
Le CODERPA	14
Contacts	15

Document réalisé par le conseil général de Meurthe-et-Moselle - Novembre 2011
Crédit photo page de couverture : Noam-Fotolia.com / Textes : Conseil général 54
Mise en page & illustrations : Y.Husson-CG54 - Imprimerie Conseil général 54
Document édité à 1 500 exemplaires.



A travers les compétences que lui confère la loi, le conseil général de Meurthe-et-Moselle veille à respecter le choix de vie des personnes âgées : d'une part, il facilite leur maintien à domicile, d'autre part il améliore la qualité d'accueil en établissement.

Le département adapte les lieux de vie aux personnes âgées et leur permet d'accéder plus aisément à leurs droits. Par ailleurs, il veille à associer les personnes âgées et leurs réseaux à la définition et au suivi des politiques départementales.

À travers ses compétences dans le champ de l'insertion, il accompagne également les personnes en recherche d'emploi vers les nouveaux métiers et services en lien avec les personnes âgées. Enfin, il favorise la mobilité des personnes âgées.

Réseau de partenaires

Sur l'ensemble de ses actions, le conseil général intervient en lien avec de nombreux autres acteurs de la solidarité envers les aînés : État, caisses de retraite, villes, intercommunalités, associations, partenaires institutionnels.

Le département travaille notamment en étroite collaboration avec les services d'aide à domicile, les établissements d'hébergement et le CODERPA (lire p.14). Il collabore avec l'association Alzheimer 54 et l'antenne de France Alzheimer qui a ouvert à Nancy en 2006. Ces deux structures sont composées de familles et de professionnels concernés par la maladie d'Alzheimer ou les troubles apparentés.

Equipes de professionnels

Le conseil général mobilise ses équipes de professionnels : médecins, référents et conseillers en gériatrie, infirmières, animateurs des services territoriaux personnes âgées et personnes handicapées (ex-PAIS), instructeurs d'aide aux personnes âgées, chargés du suivi et de la tarification des établissements et services d'aide à domicile, personnels administratifs.

Maintien à domicile ou accueil en établissement, la volonté du conseil général est de respecter les choix de vie des personnes âgées.

© A. Ghizzi - Fotolia.com



CODERPA
Comité départemental
des retraités
et des personnes âgées

PAIS
Point accueil
information service

[En chiffres]

79,6M€ par an

sont consacrés par le conseil général à la politique en faveur des personnes âgées

42,1M€ pour l'aide au maintien à domicile

9 453 personnes bénéficiaient de l'APA à domicile au 31 décembre 2010

85% des titulaires de l'APA à domicile ont 75 ans et plus

404 € c'est le montant moyen mensuel de l'APA à domicile

37,5M€ pour la vie en hébergement

5 000 personnes ont bénéficié de l'APA en établissement en 2010 (4 660 en 2007)

462 € c'est le montant moyen mensuel de l'APA en hébergement

868 personnes bénéficient de l'aide du département
pour payer leurs frais d'hébergement en maison de retraite

[En chiffres]

6 089

places d'accueil

91,5 €

par jour

coût moyen de la prise en charge d'une personne âgée dépendante dans une maison de retraite. 50,6 € en moyenne sont à la charge du résident.

établissements
d'hébergement
pour personnes âgées
dépendantes

69

82%

des résidents
de maisons
de retraite
ont plus de
80 ans

663

places nouvelles
entre 2007 et 2012

[Ce que dit la loi]



APA
Allocation
personnalisée d'autonomie

Loi du 22 juillet 1983

Elle transfère au département l'instruction et le paiement des prestations aux personnes âgées. C'est le conseil général qui délivre, conjointement avec l'État, les autorisations de création de nouveaux établissements ou de nouveaux services. Il fixe les tarifs d'accompagnement à domicile et d'hébergement en établissement.

Loi du 20 juillet 2001

Elle crée l'APA qui remplace l'ancienne « prestation spécifique dépendance ». Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, cette allocation prend en compte les besoins d'aide humaine et matérielle de la personne âgée en perte d'autonomie. Sa gestion est confiée au département.

Loi du 13 août 2004

Elle désigne le département comme collectivité de la solidarité, notamment en direction des personnes âgées.

© Absolut - Fotolia.com



Allocation personnalisée d'autonomie

Elle a été créée le 1^{er} janvier 2002. C'est une aide financière destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, résidant en France, dont la perte d'autonomie nécessite le recours à une aide pour l'accompagnement des actes de la vie quotidienne.

Cette prestation sert essentiellement à rémunérer une personne ou un service, suivant un plan d'aide établi par l'équipe médico-sociale. Elle peut toutefois servir à couvrir d'autres besoins : le portage de repas ou la téléalarme, des aménagements du logement, de l'hébergement en accueil de jour ou en hébergement temporaire...

La prestation peut être attribuée aux personnes vivant à domicile, en famille d'accueil ou en établissement. Elle est calculée en tenant compte du degré d'autonomie de la personne, de son revenu et de son lieu de vie. Gérée par le conseil général, l'APA est financée par le département (70 %) et l'État (30 %). À sa création, en 2002, elle était financée à 50 % par l'État et à 50 % par le département.



APA
Allocation
personnalisée
d'autonomie

Actions



Les équipes du conseil général

La direction personnes âgées - personnes handicapées du conseil général

Elle emploie 80 personnes. Parmi elles, 68 s'occupent des personnes âgées. A elle seule, l'APA mobilise 44 agents. De plus, une équipe de 24 permanents intervient dans les services territoriaux personnes âgées - personnes handicapées (ST PA-PH, ex-PAIS). La direction personnes âgées - personnes handicapées diversifie et améliore les réponses apportées aux personnes âgées. Elle fixe des orientations communes à la vie à domicile ou en hébergement collectif.

À noter : entre 2002 et 2010, le nombre de personnes âgées aidées par le conseil général est passé de 2 123 à 15 000. Sur la même période, le budget consacré à la politique en faveur des personnes âgées a plus que triplé. Il s'élevait à 81,6 M€ en 2010.

Les services territoriaux PA-PH (ex-PAIS)

Ils sont répartis sur les six territoires de Meurthe-et-Moselle. Interlocuteurs de proximité des personnes âgées, ils assurent information, accompagnement dans les démarches et conseils dans la mise en place de plans d'aide. Ces services territoriaux bénéficient du label national CLIC.

Les centres médico-sociaux

Ils sont gérés par le conseil général. Ils sont chargés d'informer, d'accompagner et de protéger tous les âges de la vie.

APA
Allocation
personnalisée d'autonomie

CLIC
Centre local d'information
et de coordination

CMS
Centre médico-social

PAIS
Point accueil
information service

ST PA-PH
Service territorial
personnes âgées -
personnes handicapées

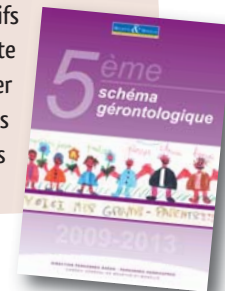
Les réseaux gérontologiques

Composés des professionnels, médicaux et médico-sociaux qui interviennent auprès des personnes âgées, les réseaux gérontologiques se mettent progressivement en place autour des services territoriaux PA-PH afin de suivre au mieux les populations concernées.

Financés par l'Assurance maladie, leur rôle est de coordonner l'intervention des professionnels auprès des personnes âgées les plus fragiles.

Le schéma gérontologique départemental

Ce document élaboré par le conseil général, avec la participation des acteurs intervenant auprès des personnes âgées, définit les axes d'intervention du conseil général. Le schéma 2009-2013 a été orienté autour de la problématique du bien vieillir chez soi. Au-delà de la gestion des dispositifs légaux visant à compenser la perte d'autonomie, le schéma vise à aider les personnes âgées à demeurer des citoyens à part entière et des acteurs de leur vie sociale.





© Gina Sanders - Fotolia.com

Vivre en établissement

Pour améliorer la qualité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes en établissement, le département renforce les moyens des structures d'accueil. La signature des conventions tripartites avec l'État et les établissements permet à ceux-ci de bénéficier de moyens supplémentaires, en partie financés par l'APA versée par le département. L'accroissement du personnel est notamment privilégié. En partenariat avec l'ARS, le département contrôle les établissements et les services qui s'adressent aux personnes âgées dépendantes.

Tarifs des maisons de retraite

Conjointement avec l'État, le conseil général fixe les tarifs des maisons de retraite et des services d'aide à domicile. Ils se décomposent ainsi :

- ▶ **un tarif « hébergement »** payé par le résident avec une aide possible du département (aide sociale à l'hébergement) ;
- ▶ **un tarif « dépendance »** financé par l'APA mais avec un ticket modérateur à la charge du résident ;
- ▶ **un tarif « soins »** dont le montant, pris en charge par l'assurance maladie, est versé directement à l'établissement.



Vivre à domicile

Vivre à domicile est la volonté de la grande majorité des personnes âgées. Le conseil général favorise le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie grâce à l'APA. Cette allocation couvre à titre principal (96%) les dépenses pour l'intervention d'une aide à domicile, qu'elle soit employée directement par la personne âgée ou salariée d'un service prestataire. Le département génère ainsi des emplois au travers des organismes d'aide à domicile. Ces derniers salarient près de 2 500 personnes équivalent temps plein afin de répondre aux demandes des allocataires de l'APA. Il participe également au dépistage et au suivi des situations individuelles difficiles : maintien à domicile très précaire en raison de l'isolement ou des conditions d'inconfort du logement, suspicion de maltraitance, niveau de dépendance incompatible avec un maintien à domicile.

C'est le conseil général qui délivre l'agrément aux accueillants familiaux qui reçoivent à titre onéreux à leur domicile des personnes âgées de 60 ans et plus. Enfin, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées sont transportés gratuitement sur le réseau de cars Ted'.

APA
Allocation
personnalisée d'autonomie

ARS
Agence régionale de santé

TED'
Transport en département

Actions

Le conseil général met en œuvre et encourage les initiatives innovantes et originales pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées.

Accueillants familiaux

Alternative intéressante à l'hébergement en établissement, l'accueil familial des personnes âgées constitue un mode d'accueil particulièrement adapté dans certaines situations. L'agrément et la formation des accueillants, ainsi que le suivi des personnes accueillies, sont assurés par les services départementaux. La Meurthe-et-Moselle compte une quarantaine d'accueillants familiaux sur son territoire, principalement en milieu rural.

Bienveillance

En 2010, le département a publié un livret intitulé « Vers la bienveillance des personnes âgées et personnes handicapées ». Illustré par des témoignages, ce document vise à aider les salariés du secteur de l'aide à domicile, à mieux comprendre les situations de maltraitance et à mieux les identifier. Le livret, d'une vingtaine de pages, explique également comment agir pour alerter les responsables.

MAIA

Les Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) sont expérimentées depuis fin 2009 en France. Parmi les 17 sites pilotes figurent les territoires du Lunévillois et de Nancy et couronne. En lien avec les services territoriaux PA-PH, une équipe comprenant des « gestionnaires de cas » accompagne les situations les plus difficiles. 65 personnes sont ainsi suivies.

Orchidée +

Le programme Orchidée + consiste en l'organisation de groupes de parole destiné à toute personne s'occupant d'une personne âgée dépendante proche, à domicile ou en institution. Il propose également à ces aidants familiaux des séances d'information sur les thématiques spécifiques (alimentation, psychologie, adaptation du logement, etc). Animé par des professionnels du département, de la CARSAT et de la MSA, ce programme est décliné sur toute la Meurthe-et-Moselle.

© Sandor Kacso - Fotolia.com



CARSAT
Caisse d'assurance retraite
et de la santé au travail

MAIA
Maisons pour l'autonomie
et l'intégration des
malades Alzheimer

MSA
Mutualité sociale agricole

PA-PH
Personnes âgées -
personnes handicapées



© Sandra Gligorjjevic - Fotolia.com

Intergénérationnel

A l'image de l'opération conduite au collège Amiral-de-Rigny de Toul, le conseil général encourage les partenariats entre les collèges et les EHPAD. Ainsi, des élèves volontaires du collège Amiral-de-Rigny forment, une fois par semaine, les résidents de l'EHPAD Centre-Rion de Toul à l'usage de l'outil informatique.

Musique vivante en gériatrie

Le programme « Musique vivante en gériatrie » propose des rendez-vous musicaux réguliers et de qualité dans les maisons de retraite, des heures de chant pour les résidents et des formations pour les personnels soignants. Mise en place par l'AC2M, organisme associé du conseil général, cette action existe depuis 1981. Depuis 2008, des animations sont également proposées au domicile des personnes âgées.

© Arnaud Martin - AC2M



Egalité, Fraternité, Agissez !

En 2011, le conseil général a organisé la 6^e édition des rencontres départementales de lutte contre les discriminations intitulées « Égalité, Fraternité, Agissez ! ». Pendant une semaine, cet événement explore toutes les discriminations, y compris celles liées à l'âge. Dans ce cadre, une conférence sur le désir des personnes âgées ainsi qu'un café des âges ont été organisés en 2011.

Résidence accompagnée

Douze pavillons de plain-pied avec jardin privatif, une salle commune ainsi qu'un logement de fonction pour un accompagnateur permanent, en plein cœur de Cirey-sur-Vezouze à proximité des commerces et des services : voici comment se dessine la future résidence accompagnée pour personnes âgées imaginée par le conseil général, en partenariat avec MMH, le CAP's et la CARSAT. Cette alternative, entre maison de retraite et maintien à domicile, repose sur l'idée que si l'on accompagne différemment les personnes âgées, on peut retarder leur perte d'autonomie et donc leur entrée en établissement médicalisé. Début des travaux fin 2010, ouverture prévue fin 2013.



AC2M
Agence culturelle
de Meurthe-et-Moselle

CAP'S
Carrefour d'accompagnement
public social

CARSAT
Caisse d'assurance retraite et
de la santé au travail

EHPAD
Établissement
d'hébergement
pour personnes âgées
dépendantes

MMH
Meurthe-et-Moselle Habitat

Actions

Sur les territoires, les services personnes âgées - personnes handicapées du conseil général se mobilisent au quotidien et mènent des actions concrètes avec les acteurs locaux et institutionnels.

Longwy

« Quels sont vos souhaits en matière de lieux de vie ? » Une **consultation** a été conduite sur ce thème en 2010-2011 par le service territorial PA-PH auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles. Cette expérimentation a été organisée dans le cadre des schémas départementaux gérontologiques et personnes handicapées. Au total, 1 000 personnes ont été interrogées dans sept communes volontaires.

Val de Lorraine

Le service territorial PA-PH a participé à l'organisation d'un **Café des âges** courant mai 2011 à Nomeny dans le cadre de la 6^e semaine de lutte contre les discriminations *Égalité, Fraternité, Agissez !* 120 collégiens, actifs et personnes âgées ont réfléchi sur la manière dont notre société doit évoluer pour faire du vieillissement une chance pour tous. Une action organisée en partenariat avec le CEMEA Lorraine, le collège Val de Seille, le CODERPA 54, les Aînés ruraux, le CCAS de Nomeny, l'ADMR et la MJC.

Terres de Lorraine

Dans le cadre de son **service civique**, un jeune volontaire s'est investi dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées les plus fragiles. Au travers d'une mission de six mois effectuée au sein du service territorial PA-PH au premier semestre 2011, il a rencontré une trentaine de personnes âgées et handicapées à leur domicile. Sa mission : recréer du lien social en interrogeant ces personnes sur leurs envies et en les accompagnant vers des relais extérieurs.

ADMR
Aide à domicile en milieu rural

CCAS
Centre communal
d'action sociale

CEMEA
Centre d'entraînement aux
méthodes d'éducation active

CODERPA
Comité départemental des
retraités et personnes âgées

MJC
Maison des jeunes
et de la culture

PA-PH
Personnes âgées -
personnes handicapées



Café des âges à Nomeny.



© P. Douzenel-CG54

Lunévillois

Pique-niques à l'étang, après-midis récréatifs et projets artistiques. Les personnes âgées volontaires de la résidence *l'Etoile* de Badonviller multiplient les contacts avec les jeunes générations dans le cadre des **Contrats d'animation jeunesse territorialisés** (CAJT). En 2010-2011, ils ont notamment participé à deux animations intitulées *L'art lie les générations*. Des rencontres organisées depuis 2009 par le service territorial PA-PH, les conseillères en économie sociale et familiale, la résidence *l'Etoile*, le CCAS et la commune de Badonviller.

Nancy et couronne

Une multitude d'acteurs et de dispositifs viennent en aide aux personnes en perte d'autonomie. Afin de guider le public et les professionnels dans cet univers complexe, le service territorial PA-PH de Nancy et couronne a mis en place début 2011 une formation intitulée *La perte d'autonomie, comprendre et orienter*. Mise en place pour la durée du schéma gérontologique départemental, elle s'adresse aux acteurs du monde médical et médico-social, aux élus locaux, ainsi qu'aux agents des collectivités territoriales.



Action intergénérationnelle dans le Lunévillois.

Briey

Un grand forum organisé en juin 2010 à Homécourt a inauguré une série de rencontres destinées à promouvoir le **dispositif d'accueil familial** sur le territoire de Briey. Des réunions d'information ont suivi à Conflans-en-Jarnisy, Piennes ou encore Moutiers. Ces actions de sensibilisation ont été menées par le conseil général en partenariat avec l'AEIM, la Mutualité française et la MSA.



AEIM

Association pour les adultes et enfants inadaptés mentaux

CAJT

Contrats d'animation jeunesse territorialisés

CCAS

Centre communal d'action sociale

MSA

Mutualité sociale agricole

PA-PH

Personnes âgées - personnes handicapées

[Le CODERPA]

Le Comité départemental des retraités et personnes âgées est une instance consultative placée auprès du conseil général..



© Jean Kobben - Fotolia.com



Le CODERPA de Meurthe-et-Moselle compte parmi les rares comités présidés par un représentant des organisations de retraités et de personnes âgées et non par un conseiller général, garantissant ainsi l'indépendance et la liberté de ses avis.

Sa vocation est d'associer les retraités et les personnes âgées à l'élaboration et à l'application des politiques départementales qui les concernent. Lieu de dialogue, d'information, de réflexion et de proposition, le CODERPA est composé d'associations de retraités, d'organisations syndicales, de représentants du monde médical, de directeurs de maisons de retraite et des services d'aide à domicile, de représentants des institutions (conseillers généraux, assurance maladie, Etat, organismes de retraite...).

Chaque année, le CODERPA remet au conseil général un rapport qui est à la fois une photographie précise de la situation gérontologique en Meurthe-et-Moselle et un recueil de propositions.

Le rapport annuel 2010 du CODERPA pointe les conséquences de la crise économique sur les revenus et les conditions de vie des personnes âgées. Il invite à une prise de conscience citoyenne sur la nécessaire solidarité financière intergénérationnelle. Enfin, le rapport insiste sur la nécessité de donner la parole aux retraités et personnes âgées.



CODERPA
Comité départemental des
retraités et personnes âgées

[Contacts]

Conseil général de Meurthe-et-Moselle

48 Esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 Nancy Cedex
03 83 94 54 54
www.cg54.fr

Direction Personnes âgées - personnes handicapées

03 83 94 52 84
@ ecaquant@cg54.fr

Programme Orchidée +

03 83 94 58 86
@ elambert@cg54.fr

AC2M

14 rue Majorelle
54000 Nancy
03 83 94 51 69
@ info@ac2m.org
www.ac2m.org

CODERPA

48 esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 Nancy cedex
03 83 94 58 86
@ coderpa@cg54.fr
www.cg54.fr
*dans « nos actions »
rubrique « personnes âgées »*

Services territoriaux PA-PH

Longwy

Maison du département
16 avenue De-Lattre-de-Tassigny
54400 Longwy
03 82 39 59 66

Briey

Centre médico-social
14 avenue Albert-de-Briey
54150 Briey
03 82 46 14 44

Terres de Lorraine

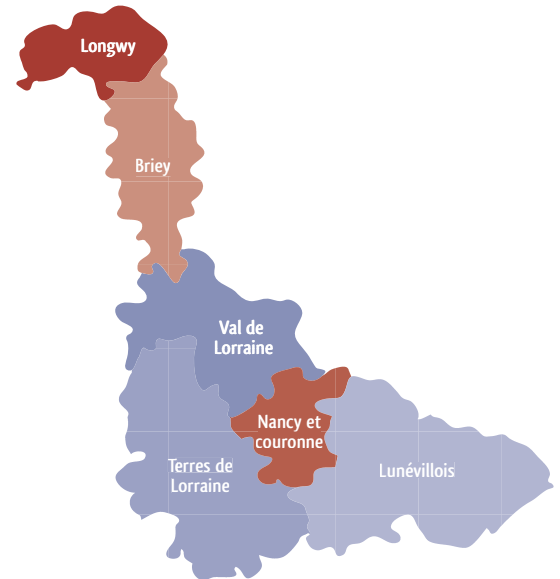
5 avenue Victor Hugo
54200 Toul
03 83 43 81 22

Val de Lorraine

9200 route de Blénod
54704 Maudières
03 83 80 02 38

Lunévillois

Maison du département
28 rue de la République
54300 Lunéville
03 83 74 45 08



Nancy et couronne

Antenne de Nancy

Galerie des Chênes
13-15 boulevard Joffre
54000 Nancy
03 83 30 12 26

Antenne de Saint-Nicolas de Port

2 bis ruelle Brudchoux
54210 Saint-Nicolas-de-Port
03 83 45 81 23

Personnes âgées

Une place pour chacun

LES POLITIQUES PUBLIQUES
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**Conseil général
de Meurthe-et-Moselle**
48 Esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19
54035 Nancy cedex
03 83 94 54 54
www.cg54.fr